

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent soixante-dix-septième séance plénièreTenue par visioconférence le mardi 1^{er} juin 2021, à 15 heures (heure d'été d'Europe centrale)*Président(e)* : M. Salomon Eheth(Cameroun)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1577^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Je vais à présent passer aux derniers orateurs inscrits sur la liste pour le débat thématique d'aujourd'hui. Je donne la parole à S. E. M. Hwang, Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Merci, Monsieur le Président, et merci aux experts pour la qualité de leur présentation ce matin. Monsieur le Président, la France, fidèle à sa position de longue date, est attachée à la préservation de la paix et de la sûreté et de la sécurité des activités spatiales. Elle est très attachée au respect des principes clefs qui régissent les activités spatiales, notamment ceux de la Charte des Nations Unies et du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, tels que la liberté d'accès à l'espace et son utilisation pacifique. Mon pays est en outre déterminé à assurer la sûreté, la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales, et il souhaite prévenir la dégradation des conditions d'exploitation de l'espace et préserver l'accès des générations futures à l'espace. Le secteur spatial est aujourd'hui en train d'évoluer. Il évolue de façon rapide, il est en train de prendre de plus en plus d'importance. L'espace est aujourd'hui indispensable, comme l'ont rappelé les experts ce matin, du fait de ses applications touchant à la vie quotidienne et de ses finalités tant civiles que militaires.

Cette utilisation croissante de l'espace signifie que notre dépendance envers les moyens spatiaux ne peut que croître. Elle pose aussi des défis renouvelés en termes de sûreté et de sécurité. Les bénéfices que nous retirons des applications spatiales sont sérieusement menacés par la détérioration actuelle de l'environnement spatial du fait des risques d'incidents et de l'accroissement du nombre d'actes hostiles délibérés qui sont déstabilisants, irresponsables et qui renforcent la défiance entre les États, et qui peuvent, dans certains cas, aggraver dans des proportions considérables la prolifération des débris spatiaux. Cet accroissement de débris spatiaux fait peser un risque majeur sur nos activités spatiales et nous devons traiter ce problème, en premier lieu en décourageant les activités qui pourraient mener à la création intentionnelle de débris. Si nous n'agissons pas, cette situation risque d'empirer, et les mécanismes existants et les travaux en cours ne permettront pas de répondre pleinement à ces défis. Il est donc important que nous réfléchissions, tous ensemble, à la meilleure façon de renforcer la sûreté et la sécurité des activités et de réduire les risques et menaces dans l'espace, sous tous leurs aspects.

Monsieur le Président, je rappellerai ici les vues de la France sur les principes nécessaires à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant concernant l'espace. Comme elle a déjà eu l'occasion de l'exprimer, la France partage l'objectif d'éviter une course aux armements dans l'espace, et elle n'est pas opposée par principe à l'élaboration d'instruments et au lancement d'initiatives concourant à cet objectif. Néanmoins, un tel instrument devrait apporter un réel gain dans le domaine de la sécurité spatiale. Pour ce faire, il nous paraît nécessaire qu'il soit précis dans ses définitions et complet dans son champ d'application. Pour être efficace, il doit en outre être vérifiable.

Sur ce point, je dois dire que l'analyse de mon pays diffère de ce qu'a présenté notre distingué collègue, M. Hassan, sur les questions de la définition et de la vérification, que nous considérons comme indispensables pour répondre à nos objectifs de régulation efficace. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux ne répond pas à ces exigences. Le projet de traité déposé auprès de la Conférence du désarmement et les résolutions y afférentes présentées en Première Commission comportent de nombreuses défaillances. Ces documents ne comprennent pas de définition de ce qu'est une arme dans l'espace, ce qui, compte tenu de la dualité intrinsèque des objets spatiaux, est une tâche difficile. Ils ne portent que sur un type exclusif de menaces, occultant les menaces provenant de la Terre vers l'espace, ou encore les menaces résultant de comportements hostiles ou agressifs. Les défis sécuritaires liés à l'évolution rapide de l'environnement spatial appellent l'élaboration collective de réponses pragmatiques reposant sur des mesures immédiatement applicables, et il est de notre intérêt commun de promouvoir un principe d'utilisation responsable de l'espace. Nous devons rechercher l'établissement d'un climat de confiance et de transparence entre toutes les nations spatiales actuelles et futures. La priorité doit être aujourd'hui de promouvoir des mesures de confiance et de transparence ainsi que l'adoption de normes de comportement responsable des acteurs de l'espace, notamment une norme d'interdiction de la production

intentionnelle de débris multiples à longue durée de vie. Une approche par les capacités visant à interdire certains systèmes n'apparaît pas pertinente et efficace. En effet, une grande partie des moyens spatiaux est aujourd'hui duale, ce qui rend difficiles la distinction entre les capacités militaires ou civiles, offensives et défensives et, en définitive, le choix d'en interdire certains plutôt que d'autres.

Mon pays rappelle plus largement la difficulté de définir ce qu'est une arme dans l'espace, puisque tout objet spatial peut être une arme par destination. Certaines capacités nécessaires au maintien d'un accès libre et viable à l'espace, comme les capacités de services en orbite et de retrait actif des débris, par exemple, peuvent également être utilisées à des fins agressives. Une approche par les comportements apparaît aujourd'hui comme la plus adaptée pour améliorer de manière pragmatique et immédiate la sécurité spatiale, dans la mesure où elle permettra de réduire les risques d'incompréhension et de malentendu dans l'espace en encadrant la conduite de certaines activités afin d'éviter qu'elles puissent être perçues comme agressives. Cette approche vise à réduire le potentiel déstabilisateur de ces activités et à diminuer les risques de conflit et d'escalade dans l'espace. Par ailleurs, l'approche basée sur les comportements, qui se concentre notamment sur les effets de ceux-ci sur les systèmes spatiaux, sur l'environnement ou les populations apparaît plus pérenne, car elle ne pourra pas être dépassée par les avancées technologiques futures.

Dans ce contexte, nous saluons l'adoption de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, présentée par le Royaume-Uni et parrainée et corédigée par mon pays, et qui porte sur la réduction des menaces dans l'espace par l'adoption de normes, principes et règles de comportement responsable. Nous pensons que cette initiative offre une voie de sortie au blocage qui a prévalu sur le terrain diplomatique ces dernières années en ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Elle encourage les États parties à étudier les risques et menaces dans l'espace et à caractériser ce que sont des comportements irresponsables ou responsables, afin d'alimenter le rapport du Secrétaire général de l'ONU. La résolution, par ailleurs, lance un processus inclusif, graduel et ouvert de définition de normes et de comportements responsables. Mon pays a envoyé sa contribution nationale au Secrétaire général et invite les États membres de la Conférence du désarmement à s'y référer. Notre contribution porte notamment sur la caractérisation des actions responsables, irresponsables ou menaçantes au regard de leurs effets, ainsi que de leurs incidences sur la sûreté et la sécurité internationales, et propose de se pencher en priorité sur des normes relatives à trois catégories de comportement : les comportements intentionnels susceptibles d'avoir une forte incidence sur l'environnement spatial, les comportements présentant un risque accru de malentendu, et les comportements pouvant avoir des effets sur la sécurité des personnes et des biens.

Monsieur le Président, l'analyse renouvelée de l'environnement spatial, de ses menaces et de ses risques a conduit la France à adapter sa stratégie spatiale nationale. La stratégie de défense spatiale qui a été publiée en juin 2019 est défensive. Elle est conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies. En effet, le développement des activités spatiales doit se faire dans le respect du droit international général et de la Charte, qui s'applique dans son intégralité à l'espace extra-atmosphérique. Conformément à la résolution 75/36, qui invite les États à présenter leur politique spatiale à la Conférence du désarmement, la France est disposée à se prêter à cet exercice prochainement. Il s'agit d'une mesure importante visant à renforcer la transparence, tout en réduisant les risques d'erreur, de jugement ou de calcul.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Hwang, et je donne maintenant la parole au prochain orateur sur ma liste, l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Liddle.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé le débat thématique d'aujourd'hui sur le point 3 de l'ordre du jour, à savoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace, question à laquelle le Royaume-Uni attache une grande importance. J'ai beaucoup apprécié les quatre excellents exposés que nous avons entendus ce matin. Et je m'associe à vous pour souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue, l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Jardfelt.

Ainsi que M^{me} Archinard nous l'a rappelé ce matin, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence depuis trois décennies. Malgré les efforts acharnés déployés tout au long de cette période, que ce soit dans cette instance, à la Commission du désarmement ou à l'Assemblée générale, force est de constater que les progrès ont été lents et que nous n'avons pas été en mesure de surmonter les obstacles bien réels posés par la nature même de l'environnement spatial, comme vient de le rappeler mon collègue, l'Ambassadeur de France. Dans le même temps, la complexité et le nombre de systèmes spatiaux, ainsi que l'éventail de leurs applications, se sont accrus à un rythme exceptionnel, tout comme la mesure dans laquelle l'ensemble des États en sont tributaires pour assurer leur prospérité et leur sécurité.

En décembre 2020, 164 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont voté en faveur de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ». Le vaste soutien exprimé à l'égard de cette résolution montre qu'il existe une réelle volonté de suivre une nouvelle approche de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui ne soit pas en concurrence avec les autres mais les complète. De notre point de vue, l'on mesure de plus en plus l'importance stratégique que les systèmes spatiaux revêtent pour tous les pays, mais aussi la nécessité de recourir à une approche nouvelle, inclusive et globale, pour traiter le problème de longue date que constitue la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Royaume-Uni a engagé ce nouveau processus parce qu'il estime que le fait de parvenir à une compréhension commune des comportements responsables peut contribuer à éviter les erreurs d'appréciation et l'escalade risquant de déboucher sur un conflit qui pourrait, à son tour entraîner des conséquences catastrophiques, et à s'attaquer aux facteurs qui pourraient favoriser une course aux armements dans l'espace.

Dans la résolution, les États sont invités à étudier les menaces qui existent pour les moyens spatiaux et à faire part de leurs idées sur la poursuite de l'élaboration et de l'application de normes, règles et principes de comportement responsable et sur la réduction des risques de malentendus et d'erreurs d'appréciation en ce qui concerne l'espace. Nous nous félicitons des contributions que les États et la société civile ont soumises en vue de l'élaboration du rapport du Secrétaire général. Je tiens à remercier tous ceux qui ont répondu à l'appel.

Dans notre communication, nous analysons les difficultés auxquelles se heurtent les opérateurs spatiaux. Parmi ces difficultés figure ce que nous qualifions de « dangers » susceptibles de nuire à un moyen spatial, qui généralement existent naturellement dans l'espace ou résultent de l'activité spatiale (par exemple, les débris). De nombreux progrès ont été réalisés au sein d'autres instances sur la manière de surmonter ces difficultés, comme l'a expliqué M^{me} Archinard.

La deuxième catégorie de difficultés est celle des « menaces », c'est-à-dire les actions ou les activités utilisant des capacités qui constituent une menace pour les moyens spatiaux d'un autre État. Un certain nombre d'États ont déjà la capacité de menacer les moyens spatiaux d'autres pays, grâce à des capacités telles que les armes à ascension directe, les armes orbitales, les armes à énergie dirigée, les armes électroniques et les cybercapacités. Ce risque n'a rien de théorique : les technologies en question sont bien réelles et ont déjà été déployées. Dans ces conditions demander qu'il ne soit pas placé d'armes dans l'espace semble dépasser ; cette demande ne tient pas compte de la grande variété de capacités qui menacent aujourd'hui les moyens spatiaux.

Dans sa communication, le Royaume-Uni dit que sept types d'activités bénéficieraient d'une discussion plus approfondie au niveau des experts : i) la destruction ou la menace de la destruction d'un satellite ; ii) l'utilisation de missiles antisatellites à ascension directe ; iii) les menaces non cinétiques, telles que les lasers ; iv) les menaces visant à créer une perte d'imagerie ou de visibilité des biens spatiaux ; v) l'interférence avec les signaux de positionnement, de navigation et de synchronisation émis par les satellites ; vi) la réduction de la capacité d'un opérateur à contrôler un satellite depuis la Terre ; et vii) les opérations de rendez-vous et les opérations de proximité.

Le Royaume-Uni ne souhaite pas émettre de prescription quant à la manière dont les activités de ce type pourraient être traitées. Néanmoins, dans l'optique de lancer une

discussion sur la question, notre communication donne quelques exemples de la manière dont l'adoption de comportements responsables pourrait réduire les risques liés à ces activités. Je ne les décrirai pas en détail ici, mais ils sont bien évidemment disponibles sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU. Le Royaume-Uni attend avec impatience le rapport du Secrétaire général et les débats que tiendront les Membres de l'Organisation à son sujet.

Dans sa résolution 75/36, l'Assemblée générale invite également les États à informer la Conférence du désarmement de « leurs politiques, stratégies ou doctrines nationales en matière de sécurité spatiale, à titre volontaire », conformément au mandat de la Conférence et à l'appui de celle-ci.

Cette année, le Royaume-Uni fera une série d'annonces sur sa politique spatiale, en s'appuyant sur l'engagement pris dans le cadre de son examen intégré de la sécurité, de la défense, du développement et de la politique étrangère (*Integrated Review of Security, Defence, Development and Foreign Policy*), récemment publié, de « faire du Royaume-Uni un acteur majeur dans l'espace, en le dotant d'une stratégie spatiale intégrée, réunissant pour la première fois la politique spatiale militaire et civile ». L'examen intégré précise que l'espace deviendra un domaine de plus en plus porteur, dans la mesure où l'application de nouvelles technologies dans l'espace offre de nouvelles possibilités – des débouchés commerciaux au développement international en passant par l'action climatique. Cependant, il établit également que l'utilisation accrue de l'espace à des fins commerciales et militaires en fera un important domaine de concurrence ; des risques considérables pèseront sur la stabilité stratégique si ce domaine ne fait pas l'objet d'une gestion et d'une réglementation efficaces. À cet égard, l'examen intégré présente la stratégie du Royaume-Uni comme un moyen de favoriser la croissance de son secteur spatial commercial, y compris la capacité de lancer des satellites depuis le Royaume-Uni dès 2022, et de protéger nos intérêts dans un environnement spatial davantage encombré et contesté.

Le nouveau Conseil national de l'espace, qui bénéficie du statut de comité ministériel, élabore actuellement la première stratégie spatiale nationale du pays. Nous espérons pouvoir présenter cette stratégie à un stade ultérieur de la session de la Conférence du désarmement de cette année. Dans la foulée de la stratégie spatiale nationale, nous prévoyons également de publier une stratégie spatiale de défense. Nous ferons preuve d'une transparence totale à l'égard de ces stratégies et nous les partagerons lorsqu'elles seront finalisées.

Le Commandement spatial du Royaume-Uni pour la défense (*United Kingdom Space Command for Defence*) est l'un des éléments déjà en place, et ce, depuis le 1^{er} avril de cette année. Il s'agit d'un commandement conjoint composé de personnel de la Royal Navy, de l'armée britannique, de la Royal Air Force et de la fonction publique. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le Commandement spatial du Royaume-Uni assurera le commandement et le contrôle de toutes les capacités spatiales du pays. Parmi celles-ci figure le centre d'opérations spatiales du Royaume-Uni, dont la mission consiste à appréhender et à surveiller le domaine spatial afin de protéger, de défendre et de sécuriser l'accès aux biens britanniques en orbite ou aux éléments dépendants ; le système de communications par satellite SKYNET ; la station de surveillance spatiale et d'alerte précoce de missiles balistiques de la base RAF Fylingdales ; et d'autres capacités facilitatrices.

La participation soutenue du Royaume-Uni aux efforts internationaux déployés pour élaborer des normes, des règles et des principes de comportement responsable dans l'espace, pour réduire le risque de conflit et pour gérer les menaces dans l'espace et depuis celui-ci fait partie intégrante de cette stratégie. Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général établi conformément à la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, qui sera présenté vers la fin de l'été. Dans l'intervalle, nous devons également nous pencher sur la forme que prendront les « futurs débats » prévus par la résolution 75/36.

Nous avons toujours affirmé qu'en plus d'être inclusif, le processus devait être organique. Nous savons que les points de vue divergeront quant à la manière d'aborder ces difficultés, et que nous devons les rapprocher si nous voulons aller de l'avant. Le processus devra donc évoluer au fur et à mesure, sans préjuger de la forme que prendront nos solutions.

Nous constatons que de nombreuses communications nationales plaident en faveur d'une nouvelle phase de travail collectif pour parvenir à une compréhension commune de ce

qui constitue un comportement responsable, irresponsable et menaçant pour les systèmes spatiaux ; des normes, règles et principes qui existent déjà ; et des actions à entreprendre pour faire évoluer ce cadre. Nous mènerons des consultations intensives avec les États membres au cours de l'été afin d'élaborer le projet de résolution qui sera soumis à la prochaine session de la Première Commission en octobre.

Enfin, permettez-moi d'exprimer une fois encore ma gratitude à tous ceux qui ont partagé leurs points de vue sur ces questions. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous tous dans les mois et les années à venir afin de développer une approche de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique qui convienne à tout le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Maroc, M. Zniber.

M. Zniber (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, qui, au-delà de l'aspect lié à vos qualités personnelles, représente une opportunité pour nous de véhiculer des messages importants quant aux priorités de désarmement, de paix et de sécurité internationales. Je remercie également les experts de la Mission permanente de l'Égypte, du Ministère des affaires étrangères suisse, du Bureau des affaires de désarmement et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour leur présentation exhaustive sur les points qu'ils ont bien voulu aborder en introduction de la séance d'aujourd'hui.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'entamer mon propos par un constat clair et certes connu, mais qu'il convient de rappeler. L'espace, dans sa globalité, est un atout et une richesse pour le développement économique et social des nations, avant qu'il ne soit un défi à surmonter. À ses débuts, cette nouvelle frontière qu'est l'espace s'est apparentée à un lieu dédié uniquement aux actions civiles pouvant permettre d'anticiper des catastrophes et des crises naturelles grâce à une technologie tournée vers la facilitation de la vie sur Terre. Aujourd'hui, et depuis plusieurs décennies, nous avons compris que l'image que nous nous faisons de cet espace n'était pas la même, et qu'il était devenu un enjeu des plus stratégiques entre certaines puissances.

Sans m'attarder davantage sur les points de divergence, et en guise de contribution à notre débat de ce jour, je souhaiterais rappeler que dans mon pays, la gouvernance de la politique spatiale est du ressort de deux institutions : le Centre royal de télédétection spatiale (CRTS) et le Centre royal d'études et de recherches spatiales (CRERS). Ces deux institutions, dont les mandats relèvent des sciences spatiales, s'occupent des applications pratiques des technologies spatiales, de la formation et du transfert de savoir-faire dans des domaines tels que l'agriculture, les ressources forestières, les ressources en eau, la géologie et les ressources minières, les risques naturels, l'aménagement du territoire, l'océanographie et la gestion des littoraux du Royaume.

Dans son ambition d'alignement sur les normes internationales en la matière, le Royaume du Maroc s'est doté de deux satellites qu'il a lancés en orbite respectivement en novembre 2017 et novembre 2018. Ces deux engins ont couvert pas moins de 250 000 km² en 2019 et permis de réaliser quelque 370 cartes, contribuant ainsi à l'avancement et au développement de plusieurs secteurs et domaines, notamment l'agriculture, l'environnement et la prévision des changements climatiques. Par ailleurs, l'année 2020 a marqué le lancement dans le Royaume d'un programme de construction de nanosatellites qui seront élaborés dans les universités spécialisées. L'objectif de ce programme est de développer la recherche scientifique au Maroc et la formation graduelle et progressive de ressources humaines spécialisées dans la technologie de l'espace. En outre, Monsieur le Président, le Maroc a accueilli en avril 2019 à Marrakech la première édition de la Global Conference on Space for Emerging Countries (GLEC 2019), organisée par la Fédération internationale d'astronautique et le Centre royal de télédétection spatiale avec le soutien du Centre national d'études spatiales (CNES). Première conférence de ce type, la GLEC 2019 visait à faire participer activement les pays émergents aux activités spatiales en mettant en évidence les avantages socioéconomiques des applications spatiales, en expliquant les différents modèles financiers servant à optimiser les ressources des programmes spatiaux nationaux, en repérant les possibilités de transfert de technologie et de compétences, en suscitant une prise de

conscience des besoins en infrastructures de base nécessaires à la mise en œuvre des programmes spatiaux nationaux, et en sensibilisant aux éléments législatifs et politiques essentiels devant être pris en compte lors de l'établissement des fondements des programmes spatiaux nationaux.

Le Royaume du Maroc, Monsieur le Président, dans sa volonté de participer pleinement à l'innovation dans le secteur spatial en Afrique francophone, héberge en effet depuis une vingtaine d'années le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace en langue française. Il s'agit d'une instance affiliée à l'ONU et qui a pour mission d'organiser à l'échelon régional des cours de formation, séminaires, ateliers, conférences et réunions techniques d'experts en vue d'améliorer les compétences techniques des spécialistes, enseignants, administrateurs et décideurs, et de les tenir informés des progrès enregistrés en matière d'application des techniques spatiales.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je voudrais souligner que toute l'action de mon pays est naturellement tournée vers un usage pacifique de l'espace, et je pense qu'en cette qualité, le Maroc est un porte-voix des usages pacifiques de l'espace, y compris au sein de notre Conférence du désarmement. Je voudrais aussi, Monsieur le Président, souligner les préoccupations majeures, non seulement du Royaume du Maroc, mais de nombreux États qui, dans ce domaine, comme dans celui des armes nucléaires et d'autres questions sensibles, se retrouvent contraints d'œuvrer en faveur de l'adoption d'un instrument juridique international encadrant au mieux l'équilibre entre les puissances pour maintenir une stabilité d'ores et déjà fragile et, disons-le d'une manière très franche, de plus en plus menacée. Les politiques nationales de militarisation de l'espace et de renforcement des capacités techniques peuvent constituer une réelle menace à la sécurité internationale qu'il conviendrait de maîtriser sans plus tarder. Bien que la Conférence du désarmement n'ait pas encore pu adopter un cadre normatif contraignant en la matière, les débats au titre des points à l'ordre du jour sont à même de rapprocher les points de vue et pour le moins de réduire les incompréhensions quant aux positions de chaque pays concerné.

Pour finir, Monsieur le Président, nous devrions œuvrer collectivement pour mettre fin à cette politique de dissuasion par la force qui n'a donné que très peu de résultats probants sur d'autres thématiques dont vous n'êtes pas sans connaître les détails.

Le Président : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur Zniber. La prochaine oratrice sur ma liste est la représentante de l'Argentine.

M^{me} Porta (Argentine) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de remercier M. Bassem Hassan, de la Mission permanente de l'Égypte, les représentants de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et M^{me} Natália Archinard, du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, de leurs exposés, qui contribuent sans aucun doute à dynamiser le présent débat au sein de cette Conférence.

Avant toute chose, Monsieur le Président, je tiens à souligner que ma délégation, qui reconnaît l'intérêt commun que revêtent, pour toute l'humanité, l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, et le droit souverain de chaque État d'y participer, est convaincue des bienfaits que son exploitation peut apporter au développement humain.

À cet égard, nous réaffirmons le rôle fondamental que joue le Traité sur l'espace extra-atmosphérique pour garantir que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et pour promouvoir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, de manière à favoriser le maintien de la paix et de la sécurité internationales et à servir la coopération internationale.

Dans le cadre du présent débat thématique, ma délégation tient à souligner que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris l'interdiction d'y déployer des armes, écarterait un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, l'Argentine soutient la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant le déploiement d'armes dans l'espace. Dans l'intervalle, il ne fait aucun doute que l'adoption de mesures internationales de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales est souhaitable et nécessaire. Il pourrait même être

utile d'adopter des mesures contraignantes telles que celles mentionnées ci-dessus, notamment celles relatives à la notification et à l'enregistrement des activités spatiales.

Ma délégation est également favorable à une approche globale, en ce sens qu'un instrument sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait couvrir à la fois la réglementation des comportements et le contrôle des capacités, des équipements et des technologies. En outre, et compte tenu de la double nature de la technologie spatiale, nous estimons que la négociation d'un tel instrument devrait veiller tout particulièrement à éviter les éléments susceptibles de compromettre le droit de mettre au point et d'acquérir des technologies et des équipements destinés à l'utilisation pacifique de l'espace. Dans le même ordre d'idées, il est également important que tout instrument proposé comporte des dispositions relatives au renforcement des capacités en rapport avec les obligations qui y sont énoncées.

En ce qui concerne le débat sur la vérification d'un futur instrument, ma délégation considère que cette question représente l'un des principaux défis pour l'élaboration d'un instrument contraignant. À cet égard, ma délégation fait valoir que différents types de menaces devraient en toute logique être couverts par différents mécanismes de vérification.

Ma délégation souligne par ailleurs qu'il sera important, lors de la négociation d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, de faire fond sur les résultats des discussions qui se sont tenues sur le sujet ces dernières années au sein de différents groupes de travail et d'experts dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation tient à souligner que, si le cadre juridique en vigueur est sans nul doute applicable aux activités spatiales, la nature singulière de l'espace extra-atmosphérique pourrait exiger la mise en place d'un instrument spécifique relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui comporterait, d'une part, des éléments non couverts par d'autres instruments – par exemple, le déploiement d'armes classiques – et, d'autre part, des mesures de transparence et de confiance volontaires et obligatoires, et qui codifierait les interprétations convenues quant à la manière dont le cadre juridique préexistant s'applique à l'espace extra-atmosphérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de l'Espagne.

M. Sánchez de Lerín García-Ovies (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous adresser mes plus sincères félicitations et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation pour que votre présidence soit couronnée du succès qu'elle mérite. Je tiens également à vous remercier pour le calendrier que vous nous avez communiqué le 21 mai, dans lequel figurent les dates des séances plénières, les thèmes abordés et les noms des intervenants. Ce document facilite notre travail et lui confère une certaine prévisibilité, ce dont nous vous sommes reconnaissants. Je suis également très satisfait des exposés présentés par les intervenants, qui nous permettent de structurer nos interventions.

La course aux armements dans l'espace est un enjeu de plus en plus important. Ces dernières années, nous avons été les témoins d'une prolifération des activités dans l'espace, et les acteurs qui y sont associés se sont à la fois multipliés et diversifiés. En bref, l'espace extra-atmosphérique risque de se muer en une source de menaces potentielles pour la sécurité mondiale si les comportements qui y sont adoptés ne sont pas dûment réglementés. Des capacités ou des technologies qui, il y a quelques décennies, relevaient de la science-fiction, sont aujourd'hui une réalité. Et la Conférence du désarmement ne peut ignorer ces évolutions.

En effet, la sécurité et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique nous concernent tous, sans exception. L'espace est porteur de possibilités pour les acteurs civils, commerciaux et militaires, et la rapidité des avancées technologiques ne fait qu'accroître son potentiel. Et ce potentiel, s'il est exploité à mauvais escient ou mal orienté, peut générer des cybermenaces, des débris spatiaux, le non-respect des assignations de position des satellites et d'autres problèmes techniques et de sécurité. En bref, l'espace évolue et devient de plus en plus compétitif. Cependant, les activités et les comportements dans l'espace ne font pas l'objet d'une réglementation suffisante.

À cet égard, les règles découlant de la Charte de San Francisco, du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, du Code de conduite de La Haye et même des lignes directrices adoptées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui nous ont été présentées aujourd'hui, ne sont pas suffisantes. Il est dès lors indispensable que la Conférence du désarmement se dote au plus vite d'un programme de travail qui permette de négocier et de formuler un instrument juridiquement contraignant destiné à réglementer la sécurité civile ainsi que les activités militaires et commerciales dans l'espace. Voilà un souhait ambitieux. Certaines délégations le jugent même impossible à réaliser. Dans le même temps, il s'agit d'une priorité pour la sécurité mondiale, pour la sécurité de tous, car chaque acte qui se produit dans l'espace, qu'il soit malveillant ou non, peut entraîner des conséquences très graves sur Terre.

Nous avons besoin de plus de transparence et de prévisibilité dans l'espace extra-atmosphérique, et cela nous permettra d'accroître la sécurité et la viabilité de celui-ci. Dans cette optique, il convient d'établir des canaux de communication propres à faciliter l'échange d'informations entre les opérateurs spatiaux, ainsi que de créer un registre des opérateurs contenant des informations sur leurs activités, la manière dont ils les exercent et l'endroit où ils les réalisent, et ce, afin de garantir la gestion du trafic spatial, en mettant l'accent sur la coordination et, surtout, sur l'instauration de la confiance entre les opérateurs, qu'ils soient civils, militaires ou commerciaux.

Dans ce contexte, je me référerai, à l'instar d'autres délégations, à la résolution 75/36 sur le comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique, dont l'Espagne s'est portée coauteur et qui a été adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière à une écrasante majorité. Cette résolution définit un nouveau cadre constructif, global, pragmatique et inclusif. Ce cadre permet à la communauté internationale de mener une réflexion sur ce qui constitue des menaces et des comportements responsables et irresponsables dans l'espace, grâce à des échanges d'informations et des discussions au niveau multilatéral. Pour l'Espagne, ce processus revêt une valeur en soi. C'est pourquoi mon pays a déjà soumis la communication nationale requise par la résolution susmentionnée afin de permettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'élaborer un rapport qui, nous l'espérons, constituera une base solide pour nos futures négociations. Ma délégation estime également que ces négociations et les futures discussions devraient être aussi inclusives que possible, en y associant la société civile, le monde universitaire et le milieu des affaires. Sans ces acteurs, nous ne pourrions parler de l'espace extra-atmosphérique aujourd'hui – et il aurait peut-être été utile d'inviter également un intervenant du secteur privé à prendre la parole à la présente séance.

L'Espagne appuie le processus engagé conformément à cette résolution et encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'y joindre. Il est de notre devoir, en tant que Conférence du désarmement, de recenser les menaces, de faire la distinction entre les comportements responsables et irresponsables et, en définitive, de contribuer à l'avènement d'un espace extra-atmosphérique sûr, sécurisé et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne. Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma gratitude pour avoir organisé cette séance, qui porte sur l'une des questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Je tiens également à remercier les intervenants de leurs exposés très détaillés et intéressants sur ce sujet important.

Ma délégation s'associe à la déclaration du Groupe des 21 et souhaite ajouter quelques observations à titre national. L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité, et la technologie spatiale fait désormais partie intégrante de notre quotidien, dans le cadre, par exemple, de la recherche scientifique, des communications, de la surveillance météorologique et de la détection des catastrophes naturelles, entre autres. Cependant, le nombre croissant d'acteurs dans l'espace et les rapides avancées de la technologie spatiale entraînent des répercussions majeures sur la sécurité et l'environnement de l'espace. Bien que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique prévoie l'utilisation pacifique de l'espace, le

risque accru d'une course aux armements dans l'espace, qui pourrait faire de celui-ci un nouveau champ de bataille ou un nouveau théâtre d'affrontements militaires, suscite de vives préoccupations à l'échelle mondiale. Cette évolution fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité mondiales et pourrait mettre en péril l'utilisation pacifique de l'espace.

La République populaire démocratique de Corée demeure fermement opposée à la militarisation de l'espace. Elle condamne également les pratiques de type « deux poids, deux mesures » dans l'exploration et l'utilisation de l'espace. L'utilisation pacifique de l'espace doit être accessible à toutes les nations sans discrimination d'aucune sorte. Dans le même temps, ma délégation rappelle l'importance de garantir la transparence des activités spatiales afin de préserver la sécurité et l'utilisation pacifique de l'environnement spatial. À cet égard, la République populaire démocratique de Corée a appuyé les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est l'une des questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie. Le paragraphe 80 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale dispose que, « pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit du Traité ». Étant donné que les instruments internationaux en vigueur se révèlent insuffisants pour relever les nouveaux défis en matière de sûreté et de sécurité dans l'espace, la mise en place d'un cadre juridique applicable à la prévention d'une course aux armements dans l'espace revêt une importance capitale. Et le règlement de cette question est l'objectif prioritaire de cette Conférence.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite de la version actualisée du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté conjointement par la République populaire de Chine et la Fédération de Russie, qui apporterait une précieuse contribution à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ce texte offrirait une solide base pour mener des discussions de fond au sein de la Conférence du désarmement, en vue de l'ouverture éventuelle de négociations.

La République populaire démocratique de Corée est disposée à œuvrer dans un esprit constructif pour promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace, et elle continuera à appuyer les efforts déployés à l'échelle mondiale pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de l'Allemagne.

M. Pilz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à cette importante fonction et de vous assurer du plein appui de ma délégation. Je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue à la nouvelle Ambassadrice de Suède, M^{me} Jardfelt, et je voudrais aussi saluer les intervenants de la séance de ce matin pour leurs exposés instructifs et passionnants.

Il est plus urgent que jamais de relever les défis en matière de sécurité dans le domaine spatial, compte tenu de l'évolution des technologies et des faits nouveaux, de l'importance croissante que l'espace revêt pour la sécurité, de la dépendance croissante à l'égard des biens et services spatiaux et de l'augmentation du nombre d'objets et de débris spatiaux.

La multiplication des risques et des menaces, en particulier le développement continu de capacités de neutralisation des moyens spatiaux, compromet notre objectif commun d'un accès libre à l'espace et d'une utilisation sûre, sécurisée et durable de celui-ci. À cela s'ajoutent les problèmes liés au caractère à double usage de certains objets et les ambiguïtés qui subsistent quant à leur finalité, ainsi qu'à l'objectif qui sous-tend leur utilisation. En outre, le manque de transparence accroît également le risque d'erreurs d'appréciation et d'escalade dans l'espace.

Dans ce contexte, marqué par des conditions de sécurité de plus en plus compliquées, l'Allemagne demeure fermement attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Toutefois, le cadre actuellement en vigueur dans le domaine juridique et de la

maîtrise des armements est insuffisant pour faire face à l'ensemble des menaces et des risques qui pèsent sur la sécurité de l'espace et à l'évolution des capacités de neutralisation des moyens spatiaux. À l'instar de domaines tels que les cyberarmes ou les systèmes d'armes létaux autonomes, la sécurité de l'espace extra-atmosphérique exige de nouvelles approches en matière de maîtrise des armements.

À l'heure actuelle, et compte tenu des caractéristiques intrinsèques de l'environnement spatial, telles que les questions de double usage et les difficultés d'attribution et de vérification, le moyen le plus pragmatique et le plus réaliste d'accroître la sécurité est d'améliorer la confiance, ainsi que d'éviter les erreurs d'interprétation et d'appréciation. Nous sommes fermement convaincus que le meilleur moyen d'y parvenir est de convenir de normes, de règles et de principes de comportement responsable.

C'est pourquoi l'Allemagne est un fervent partisan de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale et du processus qui y est établi, lequel prévoit un échange international sur les menaces et les risques de sécurité perçus liés à l'espace extra-atmosphérique, ainsi que la suggestion d'idées pour les atténuer.

L'Allemagne a présenté un rapport national et se félicite des différentes communications nationales soumises en application de la résolution 75/36. Nous attendons avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général, dont un aperçu nous a été présenté aujourd'hui et qui permettra d'approfondir la question lors des séances que la Première Commission de l'Assemblée générale tiendra cette année.

Notre objectif est d'accroître la compréhension commune et la sensibilisation de la communauté internationale aux menaces et aux risques qui pèsent sur la sécurité dans l'espace, ainsi que de parvenir à un accord concret sur des règles de comportement responsable et de les mettre en œuvre. Comme de nombreux représentants l'ont déclaré aujourd'hui, l'espace est un bien collectif mondial qui doit être utilisé au profit et dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Les risques de sécurité qui découlent de la déstabilisation de l'environnement spatial entraînent donc des répercussions négatives pour tous les États qui dépendent des services spatiaux. Il est dès lors nécessaire d'examiner au niveau international les menaces et les risques qui pèsent sur les systèmes spatiaux, ainsi que les mesures qui peuvent les atténuer et les réduire.

Dans ce contexte, il est important de souligner que nous ne considérons pas que la résolution 75/36 s'oppose à l'approche de la Fédération de Russie et de la Chine. Au contraire, l'adoption de normes, de règles et de principes de comportement responsable constituera la première étape concrète du renforcement de la sécurité et de la confiance dans le domaine de l'espace. À terme, cela pourrait même ouvrir la voie à l'élaboration d'un instrument juridiquement plus contraignant, complet, efficace et vérifiable, conçu pour couvrir toutes les menaces pertinentes liées à l'espace.

En résumé, l'Allemagne demeure fermement résolue à œuvrer dans un esprit constructif avec la communauté internationale pour instaurer la confiance afin de promouvoir la préservation d'un environnement spatial sûr, sécurisé et durable, qui puisse être utilisé à des fins pacifiques par les générations actuelles et futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la République populaire de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice de Suède au sein de la famille de la Conférence du désarmement. La délégation chinoise vous remercie également d'avoir réuni aujourd'hui les États membres de la Conférence du désarmement pour un débat thématique sur le point de l'ordre du jour relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je remercie aussi nos quatre intervenants de leurs déclarations de ce matin. La réponse enthousiaste suscitée par l'appel à orateurs lancé en vue de la présente séance témoigne véritablement de la grande importance que les membres de la Conférence accordent à cette question.

Ce matin, M. Hassan, de l'Égypte, nous a rendu compte en détail des travaux approfondis réalisés ces dernières années dans différentes instances multilatérales de maîtrise des armements sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cela m'a rappelé le débat thématique que la Conférence a organisé sur cette question il y a

deux ans. À l'époque, l'Ambassadeur du Brésil, M. de Aguiar Patriota, Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, avait également présenté un exposé détaillé à la Conférence. Ces deux déclarations reflètent la grande importance que la communauté internationale de la maîtrise des armements attache à la question de la sécurité dans l'espace. En outre, le débat approfondi, équilibré, objectif et impartial autour des différentes idées et propositions est mené de manière rationnelle, responsable et professionnelle.

Nous sommes favorables à ce type d'environnement de travail. Il est urgent que la communauté internationale traite la question de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique comme l'un des problèmes les plus pressants à résoudre, et ce, dans un environnement de travail tel que celui décrit ci-dessus. Les déclarations prononcées à la présente séance sont révélatrices du sentiment général selon lequel, compte tenu de la croissance des activités de développement et d'exploration de l'espace, ainsi que des progrès réalisés dans le domaine des sciences et des technologies spatiales et de l'expansion de leurs applications, les activités spatiales contribuent simultanément au développement et à la prospérité de la société humaine, tout en posant des défis et des risques croissants en matière de sécurité. Toutefois, les avis divergent quant à la manière de relever efficacement les défis en matière de sécurité dans l'espace.

Dans sa déclaration de ce matin, l'Ambassadeur des États-Unis a expressément abordé les principaux défauts du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace proposé par la Chine et la Russie dans le cadre de la Conférence, et il a évoqué la menace que la Chine faisait peser sur l'espace. Je répondrai simplement que la déclaration de l'Ambassadeur des États-Unis a pour principal défaut de ne pas mentionner une seule fois la stratégie de « domination de l'espace » que son pays pratique depuis toujours. La politique américaine dans ce domaine souffre du refus des États-Unis de s'engager à éviter le déploiement d'armes dans l'espace et à prévenir une course aux armements dans l'espace comme objectifs essentiels pour préserver sa sécurité.

En réalité, c'est précisément la stratégie de « domination de l'espace » poursuivie par les superpuissances, dont les stratégies spatiales militaires, les plans de développement d'armes spatiales et les capacités spatiales militaires sont les plus ambitieux, qui contribue le plus à la tendance croissante à transformer l'espace en un champ de bataille. Ce sont précisément ces pays qui ont ouvertement défini l'espace extra-atmosphérique comme un terrain militaire ou opérationnel, qui n'ont cessé de développer leurs capacités militaires dans l'espace, qui ont créé des forces et des commandements spatiaux, qui ont augmenté leurs investissements dans la recherche et le développement d'armes spatiales et d'armes à énergie dirigée, qui ont accéléré le déploiement d'armements et d'équipements, et qui ont renforcé les capacités de collaboration militaire de leurs alliés dans l'espace. Ces pratiques ont exacerbé la tendance à l'expansion et à la préparation militaires dans l'espace, elles ont augmenté le risque de voir l'espace devenir un champ de bataille et ont considérablement accru l'incertitude quant à sa sécurité.

Les stratégies d'hégémonie dans l'espace poursuivies par certains pays se traduisent inévitablement par une aggravation des vulnérabilités en matière de sécurité dans l'espace. Le développement de capacités telles que les systèmes de défense antimissiles et les armes de frappe de précision à longue portée et à grande vitesse menace l'équilibre et la stabilité stratégiques traditionnels. Les pays qui ont effectué les premiers essais antisatellites et qui y ont procédé le plus souvent, provoquant ainsi le plus de débris spatiaux, continuent de souligner l'importance que revêt l'espace dans la défense antimissile, tout en planifiant le développement de systèmes spatiaux de surveillance et d'interception de missiles et en déployant des systèmes antisatellites améliorés qui peuvent, entre autres, brouiller ou même perturber les communications par satellite de leurs adversaires. Tous ces moyens technologiques ont des applications militaires offensives et constituent une menace sérieuse pour la sécurité des biens spatiaux de tous les pays. Sur le plan stratégique, ces pays insistent sur la menace que représentent leurs concurrents, tout en procédant à des essais opérationnels de technologies de contre-mesures offensives et défensives, menaçant ainsi la sécurité des biens spatiaux des autres pays, exacerbant le climat conflictuel qui règne dans l'espace et augmentant le risque d'erreur d'appréciation dans les opérations militaires et de conflit. Tout

cela n'est-il donc qu'une superproduction hollywoodienne qui n'a aucun rapport avec les États-Unis ?

En réponse aux allégations, aux accusations et aux observations calomnieuses formulées par les États-Unis à l'encontre de la Chine, je tiens à souligner que la Chine n'a rien à voir avec les États-Unis et n'a aucunement l'intention de formuler et de mettre en œuvre une stratégie de « domination de l'espace » comme celle menée par les États-Unis. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, que la Chine et la Russie ont présenté conjointement à la Conférence du désarmement, a pour fondements les principes de non-déploiement d'armes dans l'espace et de non-emploi de la force contre des objets spatiaux. Cette initiative témoigne pleinement de l'engagement de la Chine à éviter le déploiement d'armes dans l'espace et à prévenir une course aux armements dans l'espace. Devant une initiative d'un tel sérieux, toute allégation de menace chinoise dans l'espace est à la fois peu crédible, futile et indéfendable.

Voilà quarante années consécutives que l'Assemblée générale adopte à une écrasante majorité des résolutions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et appelant à la négociation d'un traité de maîtrise des armements dans l'espace. L'adoption par l'Assemblée générale, à sa soixante-douzième session, également à une majorité écrasante, d'une résolution sur les nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace et la création d'un Groupe d'experts gouvernementaux chargé de cette question, a clairement mis en évidence les préoccupations de la communauté internationale concernant le déploiement d'armes dans l'espace. Si le blocage des États-Unis a empêché à lui seul ce Groupe d'experts gouvernementaux d'adopter un rapport de fond, les parties ont néanmoins tenu des discussions approfondies et de fond sans précédent sur la maîtrise des armements dans l'espace et les éléments d'un instrument juridique international à cet effet. Ces efforts ont jeté des bases solides en vue de poursuivre les travaux destinés à avancer dans le domaine de la maîtrise des armements dans l'espace.

Les problèmes de sécurité dans l'espace peuvent être divisés en deux catégories : la sûreté et la sécurité. La première est illustrée par le déploiement d'armes et la course aux armements dans l'espace, avec pour conséquence le risque d'erreurs d'appréciation stratégiques et d'incidents mineurs susceptibles de déboucher sur des affrontements, voire des conflits ouverts, qui constituent la principale menace pour la sécurité de l'espace. La seconde englobe les risques de sécurité liés à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, tels que la congestion orbitale dans l'espace et le risque de collisions, de débris spatiaux et de dangers similaires, qui sont autant de risques généraux auxquels tous les pays sont exposés de la même manière dans le cadre de leurs activités spatiales. Ces deux catégories de problèmes de sécurité ne se situent pas au même niveau, et les approches pour les résoudre devraient donc être différentes.

Il ne saurait être question de sécurité si l'on ne peut empêcher une course aux armements dans l'espace et si l'on ne peut garantir la paix dans l'espace. L'élaboration de codes de conduite, de normes et de principes responsables, qui sont essentiellement des mesures de transparence et de renforcement de la confiance dans l'espace, a des effets bénéfiques, mais ces outils ne sont pas juridiquement contraignants et ne peuvent combler les lacunes que présentent les instruments juridiques internationaux actuellement applicables à l'espace. Par conséquent, ils ne peuvent se substituer à la négociation d'un traité sur la maîtrise des armements dans l'espace. Compte tenu de la complexité qui caractérise les questions de sécurité dans l'espace extra-atmosphérique, la distinction binaire entre comportements responsables et irresponsables dans l'espace est trop simpliste et subjective, et elle peut trop facilement être réduite à un outil politique.

La Chine estime que, pour prévenir le déploiement d'armes et la course aux armements dans l'espace, l'action la plus efficace et la plus responsable pour maintenir la sécurité dans l'espace consiste à subordonner l'ordre de sécurité dans l'espace au respect du droit international, ainsi qu'à la négociation et la conclusion d'un instrument juridique sur la maîtrise des armements dans l'espace. Les discussions sur les comportements responsables dans l'espace ne devraient que servir l'objectif primordial d'y prévenir une course aux armements. Tous les échanges connexes devraient respecter le multilatéralisme et être exempts de politisation, de discrimination et d'exclusion.

Premièrement, il convient de donner corps à une conception de la sécurité mondiale qui soit commune, globale, fondée sur la coopération et durable, de partager la responsabilité du maintien de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique et d'œuvrer en faveur d'une sécurité commune et universelle. Les grandes Puissances devraient renoncer à la logique unilatérale qui consiste à rechercher la supériorité, la liberté et la sécurité absolues dans l'espace, revoir leurs stratégies et politiques de monopolisation de l'espace et rectifier la pratique malavisée qui revient à faire passer la sécurité d'un seul pays ou groupe avant celle des autres pays. Pour défendre le principe fondamental de la prévention de tout conflit, et à plus forte raison de toute guerre, dans l'espace extra-atmosphérique, l'ensemble des parties doivent veiller à intensifier le dialogue, à renforcer la compréhension et la confiance mutuelle et à éviter tout affrontement et toute erreur de calcul.

Deuxièmement, il est indispensable de respecter et de maintenir les règles fondamentales du droit international en vigueur. Tous les pays doivent veiller à ce que leur comportement dans l'espace soit conforme au droit international et aux normes fondamentales qui régissent les relations internationales ; c'est la manière la plus élémentaire de faire preuve de responsabilité. Ils doivent défendre consciencieusement les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en respectant le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et s'acquitter de bonne foi de leurs obligations découlant du droit international.

Troisièmement, il importe de poursuivre l'objectif premier de prévenir toute course aux armements dans l'espace. La tâche la plus urgente qui nous attend est de négocier et de conclure dans les plus brefs délais un traité international juridiquement contraignant sur la maîtrise des armements dans l'espace.

L'ONU devrait à nouveau créer un groupe d'experts gouvernementaux ou un groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dont les comportements responsables dans l'espace pourraient faire partie des priorités. En attendant la conclusion d'un programme de travail à la Conférence et le lancement officiel des négociations, l'on pourrait envisager la création d'un groupe d'experts techniques chargé d'examiner en profondeur des questions techniques telles que l'élaboration, la portée et le contrôle de l'application d'un futur instrument juridique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le projet de traité présenté par la Chine et la Russie pourrait constituer une base solide pour la réalisation de ces travaux. Je tiens à souligner une fois de plus que nous n'avons jamais imposé le projet de traité à qui que ce soit. Il s'agit d'une initiative ouverte, et tous les États membres de la Conférence sont invités à en discuter en profondeur et à l'améliorer dans le cadre d'un effort concerté. Une guerre ne peut être menée dans l'espace, encore moins gagnée. Les erreurs historiques de la course aux armements nucléaires ne peuvent être répétées dans l'espace. Celui-ci doit devenir un nouveau terrain de coopération internationale mutuellement bénéfique, et non un nouveau champ de bataille marqué par la concurrence et les affrontements.

La Chine est disposée à poursuivre sa collaboration avec toutes les parties afin de concrétiser la notion de communauté de destin pour l'ensemble de l'humanité dans le domaine de l'espace, de rechercher activement des moyens pragmatiques et efficaces de faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité de l'espace dans la perspective de la sauvegarde de la sécurité commune de l'humanité, et de contribuer favorablement au maintien de la paix, de la sécurité et de la viabilité dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*) : La prochaine oratrice sur ma liste est la représentante de l'Australie.

M^{me} Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance. Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue, l'Ambassadrice de Suède. L'Australie se félicite de l'occasion qui lui est donnée de débattre de ce sujet important aujourd'hui, et je tiens à remercier les intervenants d'avoir replacé très efficacement notre débat dans son contexte.

C'est avec une grande satisfaction que l'Australie s'est portée coauteur de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ». Cette résolution a permis d'engager un nouveau débat important sur les menaces de sécurité auxquelles les nations sont confrontées dans l'espace, ainsi que sur la manière dont nous pouvons œuvrer pour parvenir à un consensus sur le rôle que les comportements responsables peuvent jouer dans l'atténuation des risques d'erreurs d'appréciation qui découlent des comportements des États dans l'espace et sur Terre.

L'Australie se réjouit également de faire partie des États qui ont contribué au rapport du Secrétaire général en application de cette résolution. Nous attendons avec un vif intérêt la publication du rapport du Secrétaire général et nous nous félicitons de la participation soutenue dont le processus jouit à ce jour. Cependant, il ne s'agit que d'une première étape, et nous invitons tous les États à se joindre à ce débat au fur et à mesure de son avancement.

Je vais à présent formuler quelques observations quant à la teneur de la communication adressée par mon pays au Secrétaire général. Il est évident que les menaces, ou les actes perçus comme tels contre les moyens spatiaux contribuent à l'instabilité géopolitique et à l'insécurité. Il est donc essentiel de réduire ces menaces en définissant et en adoptant en permanence des comportements responsables en ce qui concerne les moyens spatiaux. Nous estimons que la recherche d'un consensus sur ce qui constitue un comportement responsable (et un comportement irresponsable) contribuera grandement à la mise en place d'un cadre qui viendrait en complément du droit international existant et des lignes directrices applicables aux États en ce qui concerne l'accès à l'espace et l'utilisation de celui-ci. Ce cadre pourrait permettre de dresser des obstacles contre les comportements irresponsables. En outre, l'élaboration et l'application de normes, règles et principes de comportement responsable contribueraient également à instaurer le climat de certitude et de stabilité nécessaire pour inciter aux investissements dans le secteur spatial commercial et favoriser la croissance de celui-ci.

Dans notre communication, nous avons formulé un point de vue sur la manière de caractériser comme « responsables » ou « irresponsables » les actions ou les activités dans l'espace. Nous avons notamment avancé l'idée qu'un comportement « responsable » englobe les actions ou activités qui sont clairement communiquées, évitent toute surprise, préservent la sûreté et la sécurité des autres intervenants et bénéficiaires, contribuent à la stabilité ou à la réduction des risques, et évitent de susciter des tensions.

Nous avons émis l'avis que le terme « irresponsable » couvre toute action qui ne reflète pas les attentes en matière de comportement responsable ou qui pourrait, délibérément ou par inadvertance, créer des débris, nécessiter des manœuvres d'urgence pour réduire tout risque de collision, ou menacer ou perturber de toute autre manière l'exploitation normale de tous objets spatiaux en temps de paix.

Pour servir les objectifs de la résolution 75/36, l'Australie a par ailleurs proposé d'examiner un certain nombre de principes concrets de comportement responsable, qui pourraient permettre, selon nous, de renforcer la sécurité et la sûreté de l'environnement spatial, et de le rendre plus durable.

Premièrement, nous avons formulé quatre principes fondamentaux, à savoir : le fait de reconnaître que le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, s'applique à l'exploration et à l'utilisation de l'espace et que tous les États devraient se comporter d'une manière qui ne contrevienne pas à leurs obligations internationales ; le fait que les États devraient adhérer aux traités sur l'espace extra-atmosphérique et respecter les obligations qui en découlent ; qu'ils devraient s'engager à ne pas entreprendre, délibérément ou de manière prévisible, des activités qui créent des champs de débris à longue durée de vie ; et qu'ils devraient s'engager à entreprendre des activités spatiales ouvertes, transparentes et prévisibles, tout en veillant à ce que l'espace puisse profiter à toute l'humanité, aujourd'hui et à l'avenir.

Deuxièmement, nous avons proposé trois principes de réduction des risques, à savoir : que les États s'accordent sur les règles relatives aux manœuvres de rendez-vous et aux opérations de proximité afin de s'assurer que toutes les parties concernées comprennent les paramètres et les objectifs de ces activités ; qu'ils établissent des protocoles de notification,

de communication et de mise en commun d'informations lorsque des satellites se trouvent l'un à proximité de l'autre ; et que les États définissent une vision commune et des objectifs communs concernant la mise en œuvre concrète des dispositions du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, notamment celles relatives à la « due prise en compte », aux « effets préjudiciables de la contamination » et à la « gêne nuisible ».

Troisièmement, nous avons présenté deux principes de transparence et de confiance, à savoir : que les États appliquent les conclusions formulées dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ; et qu'ils conviennent de mesures de transparence et de confiance clairement établies, notamment dans les domaines prioritaires de limitation des risques, portant sur la mise en commun d'informations, les notifications relatives à la réduction des risques et les mécanismes de coordination et de consultation.

Enfin, nous avons énoncé un principe de perfectionnement, à savoir que les États devraient mettre en place un cadre évolutif de normes, règles et principes de comportement responsable visant à pérenniser ce type de comportement, à dresser des obstacles et à lutter contre les comportements irresponsables.

La résolution 75/36 note que tous les États doivent œuvrer ensemble à la réduction des menaces pesant sur les moyens spatiaux en poursuivant l'élaboration et l'application de normes, règles et principes de comportement responsable dans le but de maintenir un environnement spatial pacifique, sûr, stable, préservé et durable. L'objectif de la résolution est de chercher à modérer les actions, afin de renforcer la sécurité et la stabilité, et non de légitimer le déploiement d'armes dans l'espace. Il s'agit d'une question importante, dans la mesure où nous devons composer avec un double dilemme : l'incertitude qui entoure les intentions et le caractère à double usage de nombreux objets spatiaux. Et le recours exclusif à des mesures d'interdiction ne suffira pas. Enfin, la résolution note que la poursuite des travaux sur les comportements responsables pourrait, le cas échéant et sans préjudice, contribuer à permettre la poursuite de l'examen d'instruments juridiquement contraignants dans ce domaine. L'Australie est disposée à entamer l'examen d'instruments juridiquement contraignants, à condition qu'ils tiennent compte de toute la complexité des menaces spatiales.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à la nouvelle Ambassadrice de Suède et de lui souhaiter beaucoup de succès dans l'exercice de ses fonctions, ici, à Genève. Je tiens également à remercier les orateurs invités pour leurs présentations intéressantes et instructives.

Le thème de la présente séance mérite une attention particulière, sans doute autant que le désarmement nucléaire, et peut-être même plus, pour plusieurs raisons notoires. La raison principale est que, d'année en année, le développement durable et la prospérité des différents pays et régions, et de l'humanité dans son ensemble, sont toujours plus tributaires de l'exploitation de l'espace et de l'utilisation des technologies spatiales. Nous le voyons de nos propres yeux : l'espace extra-atmosphérique est en train de passer du statut d'objet de connaissance scientifique à celui de ressource précieuse, et les activités spatiales deviennent une source d'avantage concurrentiel et de croissance économique.

Une autre raison réside dans la nécessité de prévoir les conséquences dommageables, voire catastrophiques, d'une utilisation inadéquate c'est-à-dire contraire aux normes et principes établis du droit international de l'espace, de l'espace circumterrestre.

À cet égard, il est tout à fait légitime de tenir compte des facteurs qui augmentent déjà, ou augmenteront dans un avenir très proche, la probabilité de voir apparaître et se manifester de telles conséquences. Certains de ces facteurs, comme la multiplication des débris spatiaux ou l'intensité accrue des activités spatiales, sont déjà soumis à l'analyse d'experts et font l'objet de vastes débats dans diverses instances spécialisées. D'autres, sur lesquels je m'attarderai plus longuement, nécessitent encore une réflexion de la part de la communauté internationale.

Parmi les premiers, je mettrai en évidence le désir de plus en plus notable de certains États et groupes d'États de parvenir à une domination inconditionnelle et totale de l'espace, dans l'espoir d'obtenir plusieurs « avantages », dont les suivants : en premier lieu, la capacité d'élaborer leur politique spatiale et de mener des activités spatiales sans tenir compte du droit international de l'espace ; en deuxième lieu, le privilège d'ignorer les avis, les positions et les intérêts des autres participants aux activités spatiales ; en troisième lieu, le droit d'imposer aux autres États les approches qu'ils appliquent, en tant que nation ou groupe, à la conduite et la réglementation internationale des activités spatiales ; et, en quatrième lieu, le droit d'être guidé par leur propre interprétation unilatérale des moyens permettant de garantir la sûreté et la viabilité à long terme des activités spatiales. Cette liste n'est pas exhaustive.

Pour s'assurer une position dominante, ces États ont la possibilité de recourir à divers instruments économiques, politiques et diplomatiques et, en dernier ressort, à la force pure et simple. Entre autres approches, voici celles qui méritent d'être citées en priorité : la mise en place d'obstacles artificiels au développement de la coopération internationale dans l'espace et, dans le même temps, la création de conditions favorables et exceptionnelles pour assurer la coopération entre eux et leurs alliés ; l'imposition de sanctions unilatérales pour enrayer l'apparition, dans les activités spatiales, de nouveaux acteurs compétitifs sur le plan technologique ; la création de « clubs d'intérêts spéciaux » fermés, qui favoriseraient des approches unilatérales de la réglementation internationale des activités spatiales, dont seuls les membres pourraient bénéficier ; la dévalorisation des acteurs spatiaux responsables au moyen d'une propagande de bas étage et du rejet pur et simple des initiatives qu'ils prennent pour assurer la sûreté des activités spatiales ; et le fait de détourner l'attention de la communauté internationale des problèmes qui portent atteinte aux principes fondamentaux de l'utilisation et de l'exploration pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ce dernier point est illustré par l'importance excessive accordée à la question particulière des « débris spatiaux », qui devient ainsi la clef de voûte des efforts d'amélioration de la sûreté des activités spatiales et est associée artificiellement au problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Enfin, je tiens à mentionner l'adoption de lignes directrices et de documents de doctrine qui prévoient la possibilité de recourir à la force, même à titre préventif, pour garantir la sûreté des opérations spatiales nationales et des biens orbitaux.

Il est indéniable qu'une politique spatiale qui prône la domination de l'espace est contraire aux normes et aux principes du droit international de l'espace et ne saurait donc se justifier du point de vue de la nature et des objectifs des activités spatiales, lesquels ont été précisés et consacrés à maintes reprises dans les documents de l'ONU et les accords internationaux sur l'espace.

Or, il est malheureusement indéniable que, ces dernières années, nous avons observé les prémices d'une telle politique dans certains États. Il est peu probable que le renforcement de cette tendance contribue à la sécurité, à la durabilité et à la prévisibilité des activités spatiales, à l'égalité d'accès à l'espace pour tous les pays concernés, à la maximisation des avantages tirés de l'utilisation des technologies spatiales, au développement d'une coopération équitable et mutuellement bénéfique dans le domaine spatial, ou à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de la transformation de l'espace en un nouveau théâtre d'affrontements et de conflits armés.

Parmi les autres facteurs qui augmentent la probabilité que des activités spatiales inappropriées entraînent des conséquences négatives, citons le récent et progressif désaveu de la conception voulant que l'espace extra-atmosphérique soit un environnement exclusivement réservé à l'exploration pacifique et au développement d'une coopération multilatérale exempte de conflits, et contribuant au renforcement de la sécurité internationale. Les résultats de cette coopération devraient constituer le patrimoine de l'humanité tout entière. C'est l'approche de l'espace extra-atmosphérique qui est définie dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967.

Sous l'impulsion de certains États, nous voyons apparaître dans les relations diplomatiques la notion dangereuse d'un espace générateur de conflits, considéré comme un théâtre potentiel, voire réel, d'hostilités. Dans le même temps, pour une raison ou pour une autre, il est fait abstraction de ce que cette particularité de l'espace n'est pas une caractéristique objective, mais découle d'une politique spatiale poursuivie par des États dont l'objectif principal est la domination absolue.

Il est inquiétant de constater que cette interprétation, qui est présentée comme une conception commune de l'espace extra-atmosphérique, a déjà été reprise non seulement par plusieurs États, mais aussi par des représentants de l'Organisation des Nations Unies : elle fait de plus en plus souvent son apparition dans leurs déclarations.

En tant qu'acteur responsable dans le domaine des activités spatiales depuis de nombreuses années et en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU investi de l'obligation particulière de maintenir et de renforcer la sécurité internationale, la Russie ne peut souscrire à une telle conception de l'espace et ne peut justifier les manœuvres qui visent à l'imposer à la communauté internationale.

En outre, nous craignons véritablement que la consolidation de cette conception de l'espace n'ouvre la voie au déploiement d'armes dans celui-ci. Après tout, si nous sommes unanimes quant au fait que l'espace extra-atmosphérique est un théâtre potentiel de conflits et d'hostilités, il serait tout à fait logique que les États envisagent de se doter d'une capacité de combat dans l'espace. Toutefois, comme nous le savons, plusieurs pays prévoient déjà de se doter d'une telle capacité et de la placer en orbite terrestre basse dans un avenir proche.

Il est facile de prévoir les conséquences d'une décision aussi irresponsable et imprudente. Parmi celles-ci, l'on peut citer une intensification des tensions et du sentiment de méfiance, ainsi qu'un nouvel affaiblissement de la stabilité stratégique, bien qu'elles soient loin d'être les plus préjudiciables.

Que faire pour neutraliser les effets des facteurs que je viens de mentionner ? La réponse à cette question est à chercher essentiellement du côté du droit. Nous entendons par là l'élaboration et l'adoption de nouveaux instruments juridiquement contraignants destinés à réglementer les activités spatiales, dans le but de combler les lacunes juridiques existantes et de préserver l'espace extra-atmosphérique de toute forme d'armement.

Sur le plan institutionnel, nous disposons de tout ce dont nous avons besoin pour accomplir cette tâche : le potentiel intellectuel nécessaire sous la forme d'une expertise nationale et internationale ; la base de négociation au sein de la Conférence du désarmement ; et, si vous me permettez l'expression, des percées majeures sous la forme de documents publiés par des groupes spécialisés d'experts gouvernementaux dans le cadre de l'ONU et du traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, proposé par la Chine et la Russie. Cette tâche peut également s'appuyer sur une base normative, dont l'élément principal reste le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Afin d'engager un travail de négociation constructif, de fond et axé sur les résultats, un seul élément indispensable fait défaut : la volonté politique de tous les États concernés.

Dans ce contexte, je voudrais appeler votre attention sur un phénomène particulièrement révélateur. Depuis 2008, année au cours de laquelle le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace a été présenté pour la première fois, ses opposants ont été incapables de générer la moindre initiative viable, contrairement à celle proposée par la Russie et la Chine. Pendant plus de dix ans, nous n'avons recueilli que des critiques dénuées de fondement et fortement politisées, et nous avons été confrontés à un rejet manifeste du projet de traité et de l'initiative internationale sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. Selon toute vraisemblance, cela montre clairement que nos détracteurs n'ont pas la moindre volonté de résoudre véritablement le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous demeurons convaincus que la conclusion d'accords juridiquement contraignants est la seule solution viable en termes de fiabilité pour éliminer les problèmes et les menaces dans l'espace. Cependant, nous sommes disposés à discuter de toute initiative susceptible de contribuer concrètement à résoudre le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cela vaut également pour la poursuite du dialogue sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, ainsi que pour une nouvelle initiative visant à élaborer des règles de « comportement responsable dans l'espace ». Dans le même temps, nous sommes convaincus que les mesures de transparence et de confiance et un code de conduite applicables à l'espace ne peuvent être envisagés comme un véritable substitut à des accords juridiquement contraignants, mais qu'ils ne seront appliqués qu'en complément de ces accords.

Je tiens à souligner que la Russie a soumis ses propositions conformément à la résolution 75/36 de l'Assemblée générale et qu'elle se tiendra prête à mener un échange de vues approfondi sur le rapport du Secrétaire général à ce sujet.

Monsieur le Président, chers collègues, pour terminer, je désire rappeler que la résolution des problèmes dans l'espace, comme sur Terre, repose sur la conjugaison de nos efforts, et non sur la désunion ; sur un dialogue constant, constructif et équilibré, et non sur un refus de discuter des problèmes ; sur le respect et la volonté de comprendre et de prendre en compte la position et les intérêts d'un partenaire, et non sur des déclarations infondées, politisées et parfois agressives ; et sur la recherche de solutions acceptables pour toutes les parties concernées, plutôt que sur l'imposition, à la communauté internationale, des vues, évaluations et concepts de certains pays ou petits groupes d'États.

C'est sur la base de cette approche que la Russie est disposée à dialoguer avec d'autres États sur les questions spatiales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Le prochain orateur sur ma liste est l'Ambassadeur d'Algérie, M. Soualem.

M. Soualem (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes chaleureuses félicitations et celles de la délégation algérienne pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre plein soutien dans l'accomplissement de votre mission. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur et, par son entremise, à l'ensemble des Présidents de la session en cours. Je voudrais vous remercier d'avoir organisé la discussion thématique d'aujourd'hui sur le thème important de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il s'agit d'une question centrale à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. J'exprime aussi notre reconnaissance pour les excellentes présentations faites par les experts ce matin.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 21 et, en guise de contribution au débat, souhaite partager les éléments suivants. Le débat autour de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique fait écho à la vision reflétée dans le paragraphe 80 du document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, selon laquelle de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

L'Algérie partage les préoccupations quant à la menace grandissante d'une course aux armements dans l'espace et ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales et sur notre quotidien, dans de nombreux domaines de la vie économique, sociale et scientifique. La prévention d'une telle course rend impératif que tous les États prennent leurs responsabilités de s'abstenir d'entreprendre des activités susceptibles de compromettre la réalisation de l'objectif commun consistant à préserver l'espace comme milieu exempt d'armes de destruction massive et de toute autre forme d'armement, afin que tous puissent en bénéficier. L'utilisation croissante de l'espace requiert une transparence accrue et des mesures de confiance plus ambitieuses. À ce titre, tous les États dotés de moyens spatiaux importants ont pour responsabilité particulière de contribuer activement à l'objectif de l'utilisation pacifique de l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et de s'abstenir d'actes incompatibles avec cet objectif et avec les règles et les principes du droit international afin de maintenir la paix et la sécurité dans le monde et de favoriser la coopération internationale.

À l'évidence, l'espace et les corps célestes, patrimoine commun de l'humanité, doivent être exploités, explorés et employés dans un esprit de coopération au bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité, de tous les pays, quel que soit leur degré de développement économique ou scientifique. Ceci étant, il est nécessaire d'œuvrer à promouvoir le plein accès à la technologie dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique à travers la coopération, l'assistance technique et le renforcement des capacités connexes dans les pays en développement. L'Algérie réaffirme son soutien aux efforts visant le renforcement du régime juridique de l'espace extra-atmosphérique dans une volonté collective de bâtir pour

l'humanité un avenir commun et dans l'objectif de prévenir un grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

Mon pays est conscient de l'utilité des mesures de transparence et de confiance, y compris d'un code de conduite pour favoriser la confiance mutuelle entre les États. De telles mesures volontaires ne sauraient combler les lacunes que comporte le cadre juridique international actuel, qui ne permet pas de prévenir une course aux armements dans l'espace. Ces mesures ne sauraient se substituer à un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'Algérie réaffirme que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, a un rôle de premier plan à jouer et doit également engager sans tarder des négociations sur un instrument international traitant des questions afférentes au point inscrit à son ordre du jour relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La mise en place, sous l'égide de la Conférence du désarmement, d'un organe ad hoc en vue de mener des négociations concernant un instrument multilatéral sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace est le moyen le plus approprié, comme mentionné dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Plus récemment, cet appel a été réitéré dans la résolution de l'Assemblée générale 75/35 adoptée en décembre 2020, qui invite la Conférence du désarmement à créer aussi tôt que possible un groupe de travail au titre du point de son ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », en prenant note des avantages que présentent les mesures de confiance et de sécurité et du projet de traité présenté par la République populaire de Chine et la Fédération de Russie relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre les objets spatiaux, qui constituent une bonne base de négociation.

Pleinement résolu à contribuer aux efforts visant à empêcher la course aux armements dans l'espace, mon pays a participé aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux chargé par l'Assemblée générale d'élaborer de nouvelles mesures efficaces pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'importance et l'intérêt particulier que nous accordons tous à cette question sont soulignés dans les résolutions adoptées récemment par l'Assemblée générale, en l'occurrence les résolutions 75/35 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, 75/37 sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier et les nouvelles mesures concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, 75/69 sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, et 75/36 sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable.

Monsieur le Président, l'attachement de mon pays à la prévention d'une telle course aux armements est bel et bien reflété dans sa position en faveur de ces résolutions. Consciente de l'importance et de l'urgence de prévenir une course aux armements dans l'espace, l'Algérie se tient prête à contribuer à la réalisation de cet objectif et n'épargnera aucun effort dans ce cadre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Soualem, Ambassadeur d'Algérie. Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la République de Corée.

M. Lim Sang-beon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de la tenue de ce débat thématique consacré au point 3 de l'ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace ». Celui-ci représente une excellente occasion de trouver un terrain d'entente sur les questions fondamentales qui doivent être abordées. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à nos intervenants du jour pour leurs présentations instructives et à souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadrice de Suède.

Nous nous trouvons face à un nouveau monde spatial, dans lequel la technologie progresse rapidement et le nombre d'acteurs, tant publics que privés, augmente. Il est dès lors manifeste que les menaces et les risques dans l'espace sont dus à la croissance sans précédent des activités dans un environnement spatial de plus en plus encombré, contesté et concurrentiel. La préservation d'un environnement spatial sûr, sécurisé et viable est devenue un nouvel enjeu commun auquel l'humanité tout entière aspire.

Permettez-moi à présent de réitérer notre point de vue sur la question qui nous occupe aujourd'hui. En tant que nation spatiale, la République de Corée est fermement attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'intermédiaire du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de la prévention d'une course aux armements dans l'espace en 2018 et 2019. Nous estimons que le Groupe a permis de mieux comprendre les différents points de vue et approches sur des questions essentielles. Comme mentionné précédemment, compte tenu des caractéristiques et de la nature transversale de la technologie spatiale, il n'est pas facile pour les États de déterminer avec certitude l'intention qui sous-tend les activités spatiales, situation qui pourrait attiser les tensions et même contribuer à une course aux armements. En raison de cette situation et de capacités de vérification limitées, auxquelles s'ajoute un manque de transparence, certaines actions ou activités dans l'espace pourraient constituer une menace pour d'autres acteurs ou être perçues comme telles par ces derniers. Nous estimons dès lors que la méfiance persistante et le manque de communication entre différents acteurs aux vues divergentes doivent être traités en priorité si nous voulons prévenir une course aux armements dans l'espace.

À cet égard, la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, présentée par le Royaume-Uni et adoptée à une écrasante majorité l'année dernière, nous a permis de promouvoir la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. La République de Corée adhère pleinement à la résolution, et nous pensons que nos efforts collectifs pour définir les menaces et les comportements responsables seront des étapes significatives vers la création de normes juridiquement contraignantes dans le domaine de la sécurité spatiale.

Nous avons présenté les vues de notre pays sur les comportements « responsables » et « irresponsables », et nous attendons avec intérêt le rapport de synthèse du Secrétaire général, qui sera présenté à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, ainsi que le prévoit la résolution susmentionnée. Nous espérons que d'autres États se joindront à nous.

Enfin, nous sommes convaincus que les utilisations pacifiques de l'espace doivent bénéficier de la confiance de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Rosales (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la République bolivarienne du Venezuela s'associe à la déclaration faite par la délégation kényane au nom du Groupe des 21. Nous félicitons tout particulièrement l'Ambassadeur Salomon Eheth, de la République sœur du Cameroun, pour son accession à la présidence de cette importante Conférence du désarmement. Nous vous souhaitons, bien évidemment, beaucoup de succès et vous assurons de notre soutien. Nous nous félicitons de l'organisation de cette session thématique consacrée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et saluons la manière dont la République du Cameroun a planifié sa présidence, conformément à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et dans le strict respect de son règlement intérieur. Nous remercions également l'Ambassadeur Bassem Hassan, Représentant permanent de l'Égypte auprès des Nations Unies à New York, M^{me} Natália Archinard, du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, M. Michael Spies, du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, et M^{me} Laetitia Zarkan, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, pour leurs présentations.

Nous saluons tout particulièrement la décision de l'Union africaine de poursuivre le renforcement de sa stratégie spatiale, ainsi que sa décision d'accepter l'offre de l'Égypte d'accueillir le bureau de l'Agence spatiale de l'Union africaine. Il s'agit d'une avancée sans précédent qui doit servir d'exemple à la communauté des nations. Nous sommes convaincus que l'Union africaine sera en mesure de tirer pleinement parti de cette initiative, conformément aux règles internationales relatives à l'exploration de l'espace à des fins pacifiques et au profit du développement des États.

Nous saluons également la volonté de l'Union africaine de coopérer dans ce domaine avec la Ligue des États arabes, et nous nous réjouissons à la perspective du prochain sommet entre États arabes et africains, qui se tiendra en Arabie saoudite en 2022. Nous sommes

convaincus que ce sommet contribuera à renforcer le développement des pays de la région dans l'intérêt du désarmement général.

Le Venezuela considère que l'espace extra-atmosphérique devrait être exclusivement exploré et utilisé à des fins pacifiques et pour le bien de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique et sans compromettre la sécurité des États. Nous déplorons que des progrès scientifiques et techniques en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique puissent être détournés pour déployer de manière unilatérale des systèmes nationaux de défense antimissiles ou d'autres systèmes militaires qui pourraient déclencher une course aux armements, sachant en particulier que le régime juridique en vigueur ne fournit aucune protection adéquate contre la militarisation de l'espace et doit par conséquent être renforcé.

Ma délégation a pris connaissance avec attention de la récente multiplication des initiatives axées sur l'exploration et l'exploitation de l'espace, et nous condamnons la décision de certains États de s'engager dans la guerre spatiale en créant des unités de forces armées dans l'espace. Un tel comportement ne fera qu'accélérer la mise en place d'un système de guerre spatiale destructeur. Si nous considérons l'espace extra-atmosphérique comme le patrimoine commun de l'humanité, les pays dotés de capacités technologiques spatiales devraient s'abstenir d'y déployer des systèmes militaires défensifs ou offensifs et mettre en place des mécanismes de vérification, de transparence et de confiance.

C'est pourquoi nous demandons aux Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni de dissoudre au plus vite leurs « forces spatiales » et leurs « commandements spatiaux » et de détruire toutes les technologies d'armement qui s'y rapportent. Ces initiatives ne font que favoriser le développement d'une course aux armements dans l'espace, en augmentant le risque de voir émerger un nouveau domaine de guerre et en accentuant l'incertitude quant à la sécurité de l'espace et à l'avenir de l'humanité. Cette situation est encore aggravée par le développement exponentiel de la technologie antisatellite, des systèmes de défense antimissile à très longue portée et des technologies auxiliaires fondées sur l'intelligence artificielle. Pour la République bolivarienne du Venezuela, il est évident que ces questions doivent faire l'objet d'une réglementation contraignante dans les plus brefs délais afin de veiller à ce que les pays détenteurs de ces technologies adoptent un comportement responsable.

Nous soulignons qu'il est nécessaire que la Conférence du désarmement examine cette question de manière plus soutenue, en s'acquittant efficacement de son mandat dans ce domaine.

Le Venezuela soutient les propositions de la République populaire de Chine concernant la nécessité de promouvoir et de garantir un comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique, sur la base d'un engagement en faveur d'un multilatéralisme non discriminatoire, non politisé et inclusif. Le projet de traité élaboré par la Fédération de Russie et la Chine sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace constitue un pas important dans cette direction et devrait être examiné en priorité par la Conférence. À cet égard, mon pays souhaite se référer au document final du dix-huitième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu à Bakou en 2019, dans lequel les pays ont reconnu « l'intérêt commun de l'humanité tout entière et des droits souverains inaliénables et légitimes de tous les États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques, et ont réaffirmé leur condamnation et leur rejet de tout acte qui nie ou viole ces droits et souligné que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment l'interdiction d'y déployer ou d'y utiliser des armes, permettrait de préserver la paix et la sécurité internationales du grave péril qui les menace ».

En septembre 2015, mon Gouvernement et le Gouvernement de la Fédération de Russie ont signé une déclaration conjointe en vertu de laquelle ils s'engagent à ne pas déployer d'armes dans l'espace en premier, quel que soit le type d'armes, et à faire de leur mieux pour éviter que l'espace ne devienne un théâtre d'affrontements militaires.

Pour terminer, Monsieur le Président, je souhaite clore cette intervention en vous félicitant pour votre dévouement et votre transparence, et en exprimant l'intérêt de notre

délégation à participer activement aux séances thématiques que vous organiserez prochainement sur les garanties négatives de sécurité et les nouveaux types d'armes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, et je donne la parole à l'orateur suivant sur ma liste, le représentant de l'Égypte

M. Reda Elsayed (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accepté cette importante responsabilité en cette période très difficile. Je vous remercie d'avoir organisé la séance plénière de cette semaine sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, que l'Égypte considère comme l'une des priorités absolues de l'architecture de sécurité internationale et de la Conférence du désarmement. Je tiens également à remercier les éminents intervenants pour leurs présentations très instructives et réfléchies.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration du Groupe des 21 qui a été prononcée par la délégation kényane. Il nous semble absolument nécessaire de mettre en place un instrument juridiquement contraignant qui viendrait compléter le cadre international en vigueur en prévenant une course aux armements dans l'espace et en comblant les lacunes juridiques existantes dans ce domaine, compte tenu en particulier des annonces alarmantes de certains États concernant des projets d'armement de l'espace, ainsi que la mise au point continue de capacités militaires pour mener des attaques contre des biens spatiaux.

Cet instrument juridiquement contraignant doit avoir une portée globale et interdire le déploiement d'armes, défensives ou offensives, dans l'espace, toute attaque armée contre des satellites ou des biens spatiaux, toute ingérence négative délibérée entravant le fonctionnement normal de biens spatiaux, ainsi que la mise au point, l'essai et le stockage d'armes spécifiquement conçues pour attaquer des biens spatiaux ou être déployées ou utilisées comme armes dans l'espace extra-atmosphérique. Nous estimons que chacune de ces interdictions pourrait faire l'objet de mesures de vérification fiables en utilisant un ensemble d'outils divers qui pourraient être complétés par des mesures de transparence ou des mécanismes de consultation et de règlement en douceur. Cet instrument pourrait également être conçu de manière à éviter toute atteinte à la pleine utilisation, par tous les États, de l'espace à des fins pacifiques, ou des technologies à double usage ayant d'autres fins que le déploiement d'armes dans l'espace. Les définitions requises peuvent être établies de manière à éviter une telle violation.

Le cadre juridique en vigueur, notamment le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, constitue une base solide. Néanmoins, il est de toute évidence nécessaire de consentir de sérieux efforts pour élaborer de nouveaux instruments juridiquement contraignants qui viendraient compléter ce cadre, en tenant compte des avancées technologiques importantes dans ce domaine et de la nécessité de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique demeure exempt de conflits armés ou de courses aux armements.

Depuis des années, l'Égypte présente chaque année à l'Assemblée générale, à tour de rôle avec Sri Lanka, la résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La résolution invite la Conférence du désarmement à créer aussi tôt que possible un groupe de travail au titre de ce point de l'ordre du jour. Mon pays demeure résolument déterminé à faire progresser cette question. Notre participation aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux créé en vertu de la résolution 72/250 en est la preuve.

Plus récemment, l'Égypte a voté en faveur de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable », étant entendu qu'elle représente un pas dans la bonne direction vers l'élaboration de règles susceptibles d'ouvrir la voie aux instruments juridiquement contraignants nécessaires pour faire face globalement aux menaces qui pèsent sur les moyens spatiaux, notamment en traitant les menaces terrestres et spatiales qui les visent.

L'Égypte salue les autres initiatives importantes qui visent à faire progresser cette question, en particulier le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, qui a été présenté à la Conférence du désarmement. Il convient également de

mentionner que l'Égypte s'est portée coauteur de trois des cinq résolutions relatives à la question de la sécurité spatiale au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale.

Pour terminer, l'Égypte renouvelle son soutien à une approche globale qui tirerait parti de la complémentarité de tous les efforts précédemment consentis et qui pourrait aboutir à l'élaboration de normes contraignantes convenues dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous espérons sincèrement que la polarisation qui entoure cette question prendra fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Pankaj Sharma.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat thématique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, une question qui figure à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis 1982. Je me joins à vous et aux autres collègues pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Anna Jardfelt, en tant que nouvelle membre de la famille de la Conférence du désarmement, et je me réjouis de travailler à ses côtés.

L'Inde s'associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 21 par l'éminente coordonnatrice du Kenya. Je tiens à remercier nos intervenants pour leurs excellentes présentations de ce matin.

L'Inde est une grande puissance spatiale et je tiens à saisir cette occasion pour réitérer sa position sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'Inde reste opposée au déploiement d'armes dans l'espace. Elle n'a pas eu recours et n'aura pas recours à une course aux armements, quelle qu'elle soit, dans l'espace. Elle reste déterminée à continuer de considérer l'espace comme une frontière toujours repoussée grâce aux efforts de coopération de toutes les puissances spatiales. Il incombe à toutes les nations spatiales, entre autres, d'apporter leur contribution à la sauvegarde de l'espace atmosphérique en tant que patrimoine commun de l'humanité et de préserver et promouvoir les bénéfices des technologies spatiales et de leurs applications dans l'intérêt de tous.

L'Inde continue de soutenir l'examen de fond de la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre multilatéral du système des Nations Unies. Nous restons déterminés à négocier un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace au sein de la Conférence du désarmement. L'Inde maintient que, si des mesures de transparence et de confiance universelles et non discriminatoires peuvent être d'utilité à titre complémentaire, elles ne sauraient se substituer à des instruments juridiquement contraignants en la matière.

De même, l'Inde insiste sur la nécessité d'examiner la prévention d'une course aux armements dans l'espace sur la base de critères et de concepts objectifs et concrets, plutôt que sur celle de croyances et de perceptions subjectives. L'Inde a participé activement au Groupe d'experts gouvernementaux chargé de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a terminé sa session en mars 2019. Nous avons également participé aux délibérations sur les mesures de transparence et de confiance qui ont eu lieu en avril 2019 lors d'une réunion informelle de la Commission du désarmement.

À la soixante-quinzième session de la Première Commission, l'année dernière, l'Inde a voté en faveur de quatre des cinq résolutions présentées au titre des questions spatiales, à savoir celles sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dont elle s'est portée coauteur, ainsi que sur de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier et sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

L'Inde attend avec intérêt l'ouverture rapide de négociations sur un instrument juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace afin de traiter les questions urgentes de sécurité spatiale, et elle reste déterminée à jouer, avec d'autres partenaires, un rôle moteur et constructif à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur sur ma liste est l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Gabriëlse

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette fonction et de vous remercier de continuer à organiser des débats thématiques à la Conférence du désarmement, ainsi qu'il est devenu habituel, en mettant l'accent aujourd'hui sur le point 3 de l'ordre du jour, à savoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je tiens également à remercier les intervenants pour leur présentation exhaustive et à souhaiter la bienvenue à notre collègue suédoise qui participe pour la première fois à la Conférence du désarmement.

L'espace nous concerne tous. L'espace et les techniques spatiales sont par définition des questions d'ordre international. Aucun pays ne peut opérer dans l'espace sans que cela n'ait d'incidences sur les autres. En outre, l'utilisation des biens spatiaux n'est plus la prérogative des grandes Puissances. L'utilisation des applications des techniques spatiales ne se limite même pas aux pays qui possèdent leurs propres satellites. En achetant des services liés aux satellites, un grand nombre d'États Membres de l'ONU ont en effet désormais accès aux nombreuses possibilités qu'offrent ces applications, qui vont de l'agriculture à la fourniture de secours en cas de catastrophe. Les États Membres ont ainsi la possibilité de poursuivre leur développement socioéconomique.

Dans le même temps, l'espace extra-atmosphérique subit une pression croissante en raison des évolutions technologiques, géologiques et géopolitiques. L'interruption des applications des techniques spatiales aurait des conséquences plus importantes que jamais et pourrait entraîner des perturbations considérables d'un point de vue économique et social ainsi qu'en termes de sécurité. Les satellites qui transmettent des données de positionnement et de synchronisation font partie de nos infrastructures critiques, et nous ne pouvons plus concevoir notre monde « intelligent » sans prévisions météorologiques fiables, sans paiements numériques, sans systèmes de suivi et de traçage ou sans logistique. Les Pays-Bas reconnaissent également l'importance que revêt l'espace pour les opérations militaires menées dans le cadre des dispositifs internationaux applicables existants. Ces activités militaires comprennent la communication avec les unités déployées, l'utilisation de munitions de précision guidées par satellite et les analyses de renseignement fondées sur des images satellitaires.

La communauté internationale a une responsabilité collective en ce qui concerne l'espace. En tant qu'État partie aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, les Pays-Bas estiment que l'utilisation de l'espace doit être pacifique et, en particulier, qu'aucune arme de destruction massive ne doit être placée en orbite autour de la Terre ou de tout autre corps céleste. Ils poursuivent leurs efforts pour empêcher une course aux armements dans l'espace et appuient pleinement les travaux de la Conférence du désarmement dans ce domaine.

Dans le cadre de leurs efforts, les Pays-Bas associent la question de la sécurité spatiale à des mesures de réduction des risques et au renforcement de la stabilité stratégique entre les grandes Puissances. Nous nous félicitons de ce qu'un bon nombre d'États Membres de l'ONU et d'autres pays aient répondu à la demande exprimée dans la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, largement soutenue, et aient présenté leurs observations en vue de leur inclusion dans le rapport du Secrétaire général. Selon nous, la concrétisation de ces points de vue en une vision commune sur la question sera un point de départ utile et nécessaire pour engager un dialogue international sur la définition de normes de comportement responsable, dans le but de réduire la vulnérabilité de l'espace et de parvenir à un processus inclusif. C'est la raison pour laquelle les Pays-Bas ont voté en faveur de la résolution 75/36. C'est également dans ce but que les Pays-Bas ont soumis une communication à titre national, en plus de se joindre à celle de l'Union européenne. En ce qui concerne le suivi de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale, ma délégation est d'avis que la Conférence du désarmement a un rôle important à jouer.

Nous estimons que les discussions internationales sur l'espace tenues ici à Genève, ainsi qu'à Vienne et à New York, peuvent déboucher sur des actions constructives et concrètes qui encourageront les États Membres de l'ONU, qu'ils disposent ou non de capacités spatiales, à rendre l'espace sûr, sécurisé et durable. Le maintien de cette viabilité, de cette sûreté et de cette sécurité dans l'espace par le dialogue et la coopération est dans

l'intérêt de tous les citoyens de la Terre. Les Pays-Bas sont déterminés à contribuer à cet effort concerté.

Le Président (*parle en anglais*) : Chers collègues, il reste encore plusieurs orateurs sur ma liste et il semble que nous ne pourrions pas clore notre débat thématique cet après-midi. Je vous propose donc de lever la séance et de reprendre cette liste lors de la séance plénière du mardi 3 juin. La séance est dès lors levée.

La séance est levée à 17 heures.